



Veillez à  
couper votre  
micro lors de  
l'intervention



Signalez que vous  
souhaitez intervenir en  
levant la main.  
N'oubliez pas de  
réactiver votre micro  
pour prendre la parole



Vous pouvez à tout  
moment réagir et  
poser vos questions  
dans le fil de  
conversation



Cette conférence  
est enregistrée,  
retrouvez tout le  
contenu d'ici  
quelques jours sur  
[www.afte.com](http://www.afte.com)





# Facturation électronique, êtes-vous prêt ?

Commission Innovations et solutions numériques  
France FinTech  
France Num  
19/02/2026

# Innovations et solutions numériques



**Président**  
**Lionel JOUVE**  
CARREFOUR



**Vice-président**  
**Ignacio SANCHEZ-MIRET**  
ZEBRABOX



**Vice-président**  
**Guillaume PESLIN**  
ELIOR GROUP



**Vice-président**  
**Fabricio BEZERRA**  
ARCELORMITTAL  
TREASURY

Rendez-vous sur  
la page de la  
commission :



# Agenda de la réunion et intervenants

**Présentation des co-organisateur : France FinTech, France Num et l'AFTE**

**Rappel du cadre réglementaire et des échéances**

**Des solutions pour transformer la réforme en levier de performance**

- Comment connecter facturation, cash management et pilotage financier ?
- Comment maîtriser les flux de dépenses et fiabiliser les données en entrée du processus de facturation ?

**Questions & réponses**



# Intervenants

- France FinTech | **Florence de Maupeou**  
Déléguée générale adjointe
- France Num | **Bénédicte Roullier**  
Cheffe du pôle transformation numérique TPE/PME – DG des entreprises
- Arsene | **Audrey Vivaldi**  
Manager TVA
- TRESO2 - Pytheas Capital | **Tom Goyet**  
Ingénieur commercial
- Spendesk | **Mathilde Hamy**  
Head of Customer Success



# France FinTech

**Florence de Maupeou**  
Déléguée générale adjointe



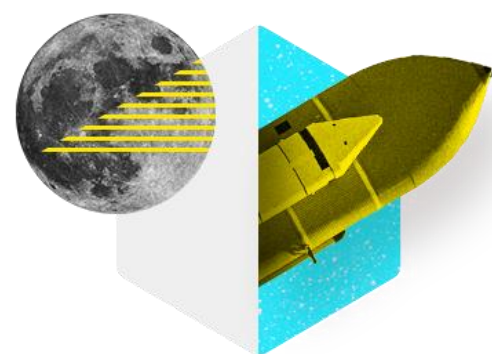
**France FinTech**

**L'association  
représentative des  
entrepreneurs de la fintech**

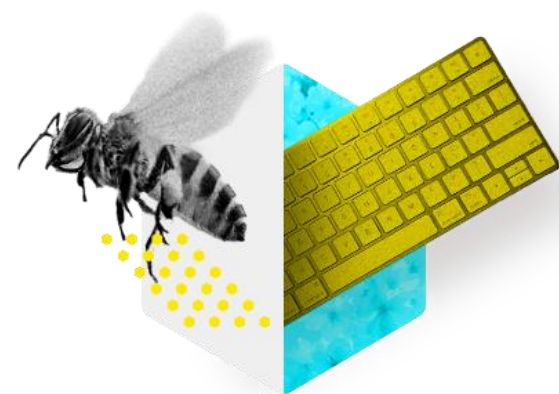


# France FinTech : une décennie de travail en équipe

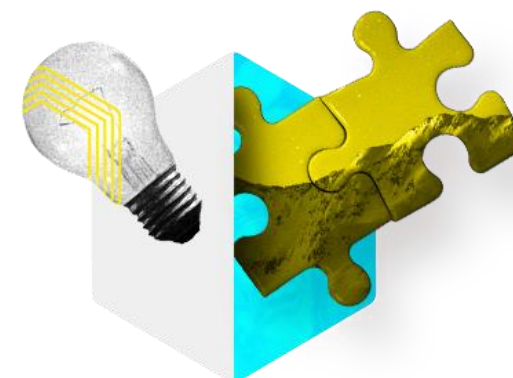
Association à but non lucratif  
Créée en juin 2015 à l'initiative des entrepreneurs, sa mission est de promouvoir l'excellence du secteur en France et à l'étranger et de représenter les fintech françaises auprès des pouvoirs publics, du régulateur et de l'écosystème.



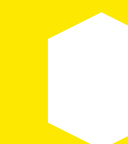
**Nous fédérons** les entreprises utilisant des modèles opérationnels, technologiques ou économiques innovants et disruptifs visant à traiter des problématiques existantes ou émergentes de l'industrie des services financiers.

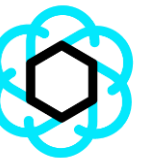


**Nous œuvrons** à promouvoir les Fintech, à faciliter le dialogue auprès des médias et pouvoirs publics, à créer des synergies et des opportunités de développement de leurs activités en France et à l'international, à stimuler l'innovation pour offrir à la France la possibilité de révéler ses talents !



**Nous croyons** en la légitimité des acteurs français à figurer parmi les meilleurs. Nous voulons une « équipe de France » de la Fintech et nous portons la voix de nos futurs champions.



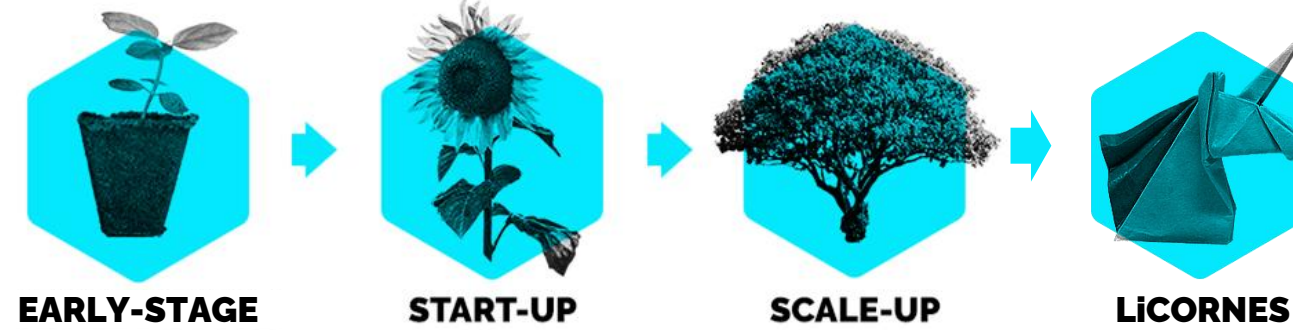


# Fédérer l'écosystème et créer des champions

**+350 MEMBRES**



**4 stades de développement :**



+ Pour les fintech rachetées, les filiales et projets d'intrapreneuriat et aussi pour les fintech étrangères ayant créé de l'emploi en France.



qui exercent sur les **8** verticales de la finance innovante et utilisent des technologies transverses Blockchain & AI



- FINANCEMENT 20%
- GESTION D'ACTIFS 15%
- SERVICES BANCAIRES 6%
- PAIEMENTS 12%



- SERVICES AUX ENTREPRISES 17%
- REGTECH 10%
- ASSURTECH 13%
- GESTION DU RISQUE 7%



# Facturation électronique : rôle des fintech

Les fintech jouent un rôle clé dans cette réforme.

Elles ne sont pas seulement des acteurs de conformité, elles se positionnent tout au long de la chaîne de valeur de la facture, pour transformer une obligation réglementaire en levier de performance financière :

- en amont, pour fiabiliser les données
- au cœur du processus, pour assurer la conformité et fluidifier les flux
- en aval, pour exploiter la donnée et améliorer le pilotage financier

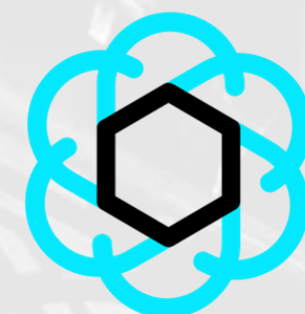
# CONTACT

**Adresse mail générique :**

[contact@francefintech.org](mailto:contact@francefintech.org)

**Site internet :**

[www.francefintech.org](http://www.francefintech.org)



**France FinTech**



## France Num

**Bénédicte Roullier**

Cheffe du pôle transformation numérique  
TPE/PME

Direction générale des entreprises



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FRANCE NUM



# Développez votre entreprise

# Misez sur le numérique



Lundi 4 mai 2026

# L'initiative France Num : une politique publique partenariale

- > dédiée à la **transformation numérique des TPE PME**
- > pilotée par la **Direction générale des Entreprises**, appuyée par un comité de pilotage issu des **70 partenaires publics et institutionnels**
- > **qui associe 4 000 experts numériques** (nommés « **Activateurs** ») issus des secteurs publics, privés et associatifs répartis sur le territoire
- > organisée autour des **besoins concrets des TPE PME**
- > **diffusée via un site internet** et promue lors d'événements sur le territoire ou à distance.

**francenum.gouv.fr**

Le portail de la transformation numérique des entreprises



# Un réseau d'acteurs

Plus de 70 **Partenaires** publics ou institutionnels

**Organisations professionnelles**

12 partenaires

**Secteur numérique**

14 partenaires

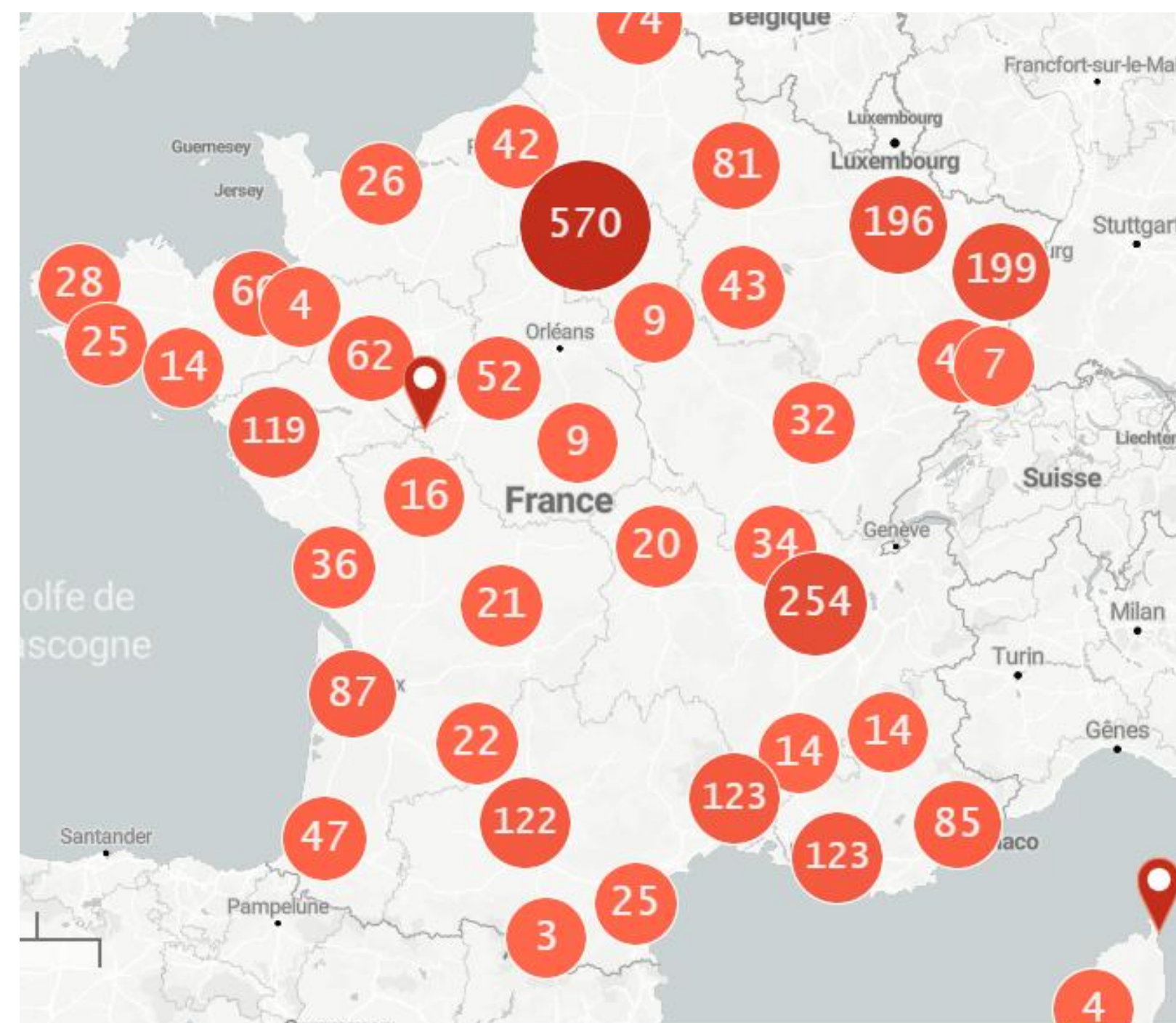
**Réseaux d'accompagnement**

19 partenaires

**Collectivités territoriales**

26 partenaires

**Les Activateurs :**  
4 000 experts numériques  
(secteur privé, associatif ou public)



# Une offre de services sur [francenum.gouv.fr](https://francenum.gouv.fr), orientée TPE PME, pour :



## 1 Vous informer et vous former :

- Sensibilisations, contenus pratiques, témoignages
- Diagnostics, accompagnements, webinaires, formations



## 2 Passer à l'action dans vos projets numériques :

- Recherche d'**aides financières**
- Recours à un **expert numérique** (secteur public, privé ou associatif) – Activateur France Num.





# Focus - Réforme de la facturation électronique

## > Webinaires

- > [Jeudi 21 mai de 12h à 13h- Réforme de la facturation électronique : êtes-vous prêt ?](#)

## > Tutoriels

- > [Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises \(DGFIP\) - francenum.gouv.fr](#)
- > [Tout comprendre de façon ludique \(Ordre des experts comptables\) - francenum.gouv.fr](#)

## > Articles

- > [Réforme de la facturation électronique : obligations et opportunités](#)
- > [Réforme de la facturation électronique : fiches par secteur d'activité \(Ordre des experts comptables\)](#)
- > [Commerce de détail et commerce international : transmission des données de transaction \(« e-reporting »\)](#)
- > [TPE PME : les plates-formes agréées par les Finances publiques](#)
- > [L'annuaire de la facturation électronique](#)
- > [Comment choisir sa solution ?](#)
- > [Ce qui change pour les notes de frais](#)

## > Evénements

- > [Agenda collaboratif France Num : webinaires et événements sur la facturation électronique](#)

# Lettre bimensuelle pour être alerté



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 FRANCE NUM

**Lettre France Num** - n°62 | mai 2025  
Direction générale des Entreprises - Transformation numérique des TPE PME

**Actualités**



**Le déploiement du très haut débit : l'occasion de moderniser la téléphonie de votre TPE**

La généralisation du très haut débit ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer vos solutions de téléphonie et de communication. Découvrez les opportunités offertes par de **nouvelles fonctionnalités unifiées** et les **offres des principaux opérateurs** pour en bénéficier.

[Je découvre le guide](#)

## Formations

courtes • pratiques • gratuites



**Digitaliser la gestion administrative de mon entreprise en prévision de l'arrivée de la facture électronique**

à distance ou présentiel - 10h - Cerfrance Champagne Nord Est Ile de France



**BATIGITAL - Booster la digitalisation des pros du bâtiment**

à distance ou présentiel - 10h - Jour de marché



**Conduire un projet IA dans votre entreprise : étapes clés et bonnes pratiques**

à distance - 40 minutes - Bpifrance Université

[Toutes les formations](#)

## Agenda

**15 mai** : [Les Rencontres Professionnelles du Logiciel Libre 2025](#)

★ Lyon (69)

**22 mai** : [Webinaire "L'IA au service de votre relation client"](#)

**6 juin** : [3ème étape du Tour France Num, à la rencontre des Artisans, commerçants, indépendants et TPE PME de la Somme](#) ★ Montdidier (80)

[Tous les événements](#)



# FRANCE NUM

**Contacter France Num:**  
[fnum.dge@finances.gouv.fr](mailto:fnum.dge@finances.gouv.fr)



**Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :**

-  [Page LinkedIn francenum](#)
-  [Groupe LinkedIn France Num](#)
-  [Page Facebook @francenumofficiel](#)
-  [Groupe Facebook France Num](#)
-  [Chaîne YouTube francenum](#)
-  [Compte Instagram francenum](#)
-  [Compte X @francenumfr](#)

**Vous inscrire à notre newsletter :**  
<https://lettres-infos.bercy.gouv.fr/DGE-FRANCE-NUM/inscription>



# Webinar

La réforme de la facturation électronique

04/05/2026

**ARSENE**



STRICTEMENT CONFIDENTIEL



# À propos

Fondé en 2004, Arsene est le premier cabinet d'avocats indépendant, exclusivement spécialisé en fiscalité en France, avec 26 Associés et plus de 200 collaborateurs.

Membre fondateur du réseau international Taxand établi dans plus de 50 pays, nous intervenons dans tous les domaines de la fiscalité, pour le compte d'une clientèle tant française qu'internationale, constituée d'entreprises de toute taille, de gestionnaires de fonds d'investissement, ainsi que de dirigeants et entrepreneurs.

## En France

**26**

associés

**200**

collaborateurs

## Dans le monde

**52**

pays

**700**

associés

**3000**

professionnels

## Nos expertises

- Stratégie et gestion fiscale
- M&A et Private equity
- Fiscalité internationale
- Prix de transfert
- Fiscalité immobilière
- TVA et Douanes
- Fiscalité de l'innovation et CIR
- Taxes et contributions locales
- URSSAF
- Fiscalité du patrimoine



Audrey Vivaldi

SENIOR MANAGER

M +33 6 07 44 93 75

[Audrey.vivaldi@arsene-taxand.com](mailto:Audrey.vivaldi@arsene-taxand.com)



# Les objectifs de la réforme



**Renforcer la compétitivité des entreprises** grâce à l'allègement de la charge administrative et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation ;



**Simplifier, à terme, les obligations déclaratives** des entreprises en matière de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations ;



**Améliorer la lutte contre la fraude**, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi et d'une concurrence loyale et permettre la diminution du VAT gap ;



**Améliorer la connaissance en temps réel de l'économie des entreprises** par la collecte des informations au fil de l'eau par l'Administration.



A terme, d'ici 2028, la facturation électronique devrait permettre le pré-remplissage de la déclaration TVA.

# Calendrier de la réforme

## T1 2026

Phase pilote sur l'ensemble du périmètre pour toutes les PA

Cette phase permettra de tester la connexion avec l'administration

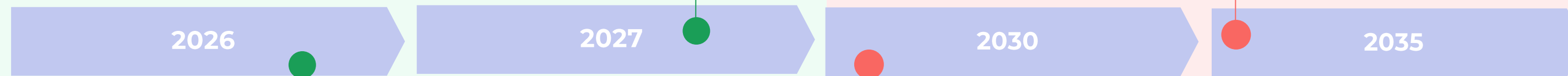
## 1<sup>er</sup> septembre 2027

*e-invoicing* et *e-reporting* obligatoires pour toutes les entreprises, y compris les PME (petites et moyennes entreprises) et les micro-entreprises.

## 1<sup>er</sup> janvier 2035

Harmonisation des régimes nationaux existants avec la norme de l'UE : janvier 2035.

Union européenne



## 1<sup>er</sup> septembre 2026

*e-invoicing* et *e-reporting* obligatoires pour les grandes entreprises et les ETI (entreprises de taille moyenne)\*.

## 30 juillet 2030

- ✓ Possibilité d'instaurer ces mesures pour les flux domestiques pour les Etats membres n'ayant pas encore anticipé la réforme
- ✓ Mise en œuvre du *e-reporting* et *e-invoicing* pour les flux intracommunautaires
- ✓ Pré-remplissage automatique en vue d'une déclaration de TVA unique et commune
- ✓ Fin des Etats récapitulatifs

### Grande entreprise

- Une entreprise dont l'effectif est supérieur à 5 000 personnes, ou
- Avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 500 millions d'euros et un total de bilan de plus de 2 000 millions d'euros

### ETI

- Une entreprise n'appartenant pas à la catégorie des PME
- employant moins de 5 000 personnes, et
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total du bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros

### PME

- Une entreprise employant moins de 250 personnes, et
- dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan n'excède pas 43 millions d'euros

# Champ d'application de la réforme

## E-invoicing

- B2B domestique local (opérations entre assujettis)
- Format de transmission
- Opérations nationales dans le champ d'application des règles de facturation française

### Hors champ :

- Certaines opérations exonérées (sauf option pour la TVA)
- « Secret défense »

## Nouvelles mentions obligatoires

- ✓ Le numéro SIREN du client
- ✓ La catégorie de la transaction (livraison de biens / prestation de services / double)
- ✓ Option pour la TVA sur les débits
- ✓ Adresse de livraison des marchandises, si elle diffère de celle de facturation

## E-Reporting

- B2B international
- B2C France
- Livraisons intra-UE
- Exportations
- Opérations soumises à la TVA française même lorsque les deux assujettis ne sont pas établis en France.

### Hors champ :

- Importations
- Opérations effectuées par une personne non assujettie
- Opérations non soumises à obligation de facturation et exonérées de TVA

Syntaxe et sémantique identiques à l'*e-invoicing* en **B2B** et **B2C** réduit aux données non personnelles.

Règle pour les **non-établis** : le n° SIREN est remplacé par le n° TVA intracommunautaire ou étranger



## Pénalités de non-conformité\* :

**50 € / facture**

Plafond annuel de 15 000 €  
Défaut de e-invoicing

**500 € / transmission**

Plafond annuel de 15 000 €  
Défaut de e-reporting

**500 puis 1000€**

En cas de manquement persistant  
Omission ou manquement à  
recourir à une PA

\*Non applicables en cas de première infraction



FRANCE NUM

La réforme de la facturation électronique

# E-reporting (transaction / paiement)

## Mentions obligatoires en e-reporting des données de transaction

Pour le e-reporting B2B international, les informations à fournir seront les mêmes qu'en B2B domestique.

Pour le e-reporting, les données attendues seront les suivantes :

- La période au titre de laquelle la transmission est effectuée ;
- Le SIREN de l'assujetti déclarant ;
- La mention « **option pour le paiement de la taxe d'après les débits** », si l'assujetti a exercé cette option ;
- **Les données attendues en B2C étant des données globalisées à la journée, la date des transactions ;**
- La catégorie de transactions : (i) Livraisons de biens soumises à la taxe sur la valeur ajoutée ; (ii) Prestations de services soumises à la taxe sur la valeur ajoutée ; (iii) Livraisons de biens et prestations de services non soumises à la taxe sur la valeur ajoutée en France dont les ventes à distance intracommunautaires mentionnées au 1<sup>o</sup> du I de l'article 258 A et à l'article 259 B du code général des impôts ; (iv) Opérations donnant lieu à l'application des régimes prévus au e) du 1 de l'article 266 et aux articles 268 et 297 A du CGI (régime de TVA sur la marge) ;
- Le montant *total hors taxe et le montant de la taxe correspondante* **par jour, par catégorie de transactions et par taux de TVA** ;
- *Le montant total de la taxe à payer, à l'exclusion de toute TVA étrangère, et exprimé en euros pour les transactions établies en devise étrangère ;*
- *La devise ;*
- **En cas de e-reporting B2B international non appuyé sur des factures**, le nombre de transactions quotidiennes. En cas de détention d'un logiciel de caisse, **cette donnée correspond au nombre de tickets de caisse émis dans une journée.**
- **En cas de e-reporting B2C**, la transmission du nombre de transactions n'est pas obligatoire.
- *Si une facture a été établie et a permis d'effectuer le e-reporting : le numéro de la facture et la date de la facture.*

## Données de paiement

Ces données ne sont à transmettre que pour les prestations de services pour lesquelles il n'a pas été opté à la TVA sur les débits.

**En cas d'option à la TVA sur les débits, les données de paiement relatives aux acomptes sur prestations de service doivent être transmises dès lors que l'exigibilité de la TVA est à l'encaissement.**

Les données de paiement à transmettre sont :

- La période au titre de laquelle la transmission est effectuée ou la date de la facture,
- La date d'encaissement,
- Le montant encaissé réparti par taux de TVA,
- Pour les opérations donnant lieu à facture, le numéro de factures.

# Circuit général de transmission des factures et des données



**Entreprises**  
Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne ou en externe.

**Plateformes agréées**  
Prestataires offrant des services de dématérialisation des factures. Seules les plateformes agréées pourront transmettre les factures à leur destinataire et transmettre les données des factures et de transactions au concentrateur de données.

**Solutions compatibles**  
Prestataires offrant des solutions logicielles compatibles avec les attendus de la réforme et liées à au moins une plateforme agréée.

**Concentrateur de données – annuaire des entreprises**  
Outils publics ayant pour rôle :

- La réception des données des factures et des données des transactions en provenance des plateformes avant transmission à l'administration fiscale ;
- La mise à disposition de l'annuaire des entreprises, permettant aux plateformes d'acheminer les factures vers le destinataire.

# L'évolution de la doctrine

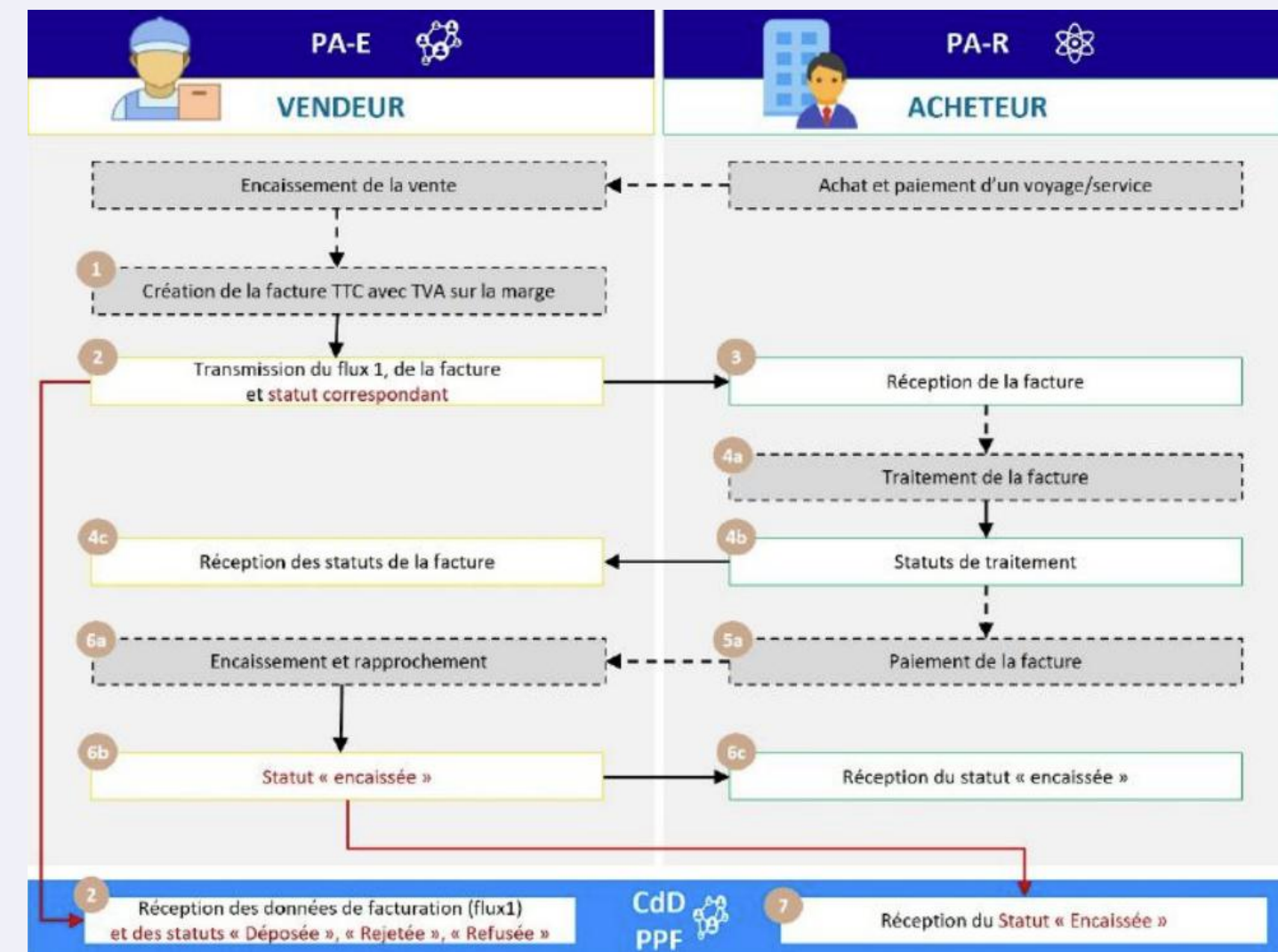
## Spécifications et évolutions

### ➤ Champ d'application en cours d'évolution :

- Prestations de services et livraisons de biens B2B à destination des DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion)
- Prestataires de services et livraisons de biens établis dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Réunion)

### ➤ Publication de cas d'usages complexes :

- Arsene suit activement les travaux de la Commission AFNOR.
- Dernière actualisation 26 février 2026 portant sur :
  - ✓ Le e-reporting B2B international (cas n°43)
  - ✓ Les opérations triangulaires (cas n°43b)
  - ✓ Les transferts de stocks assimilés à des livraisons intra-communautaires (cas n°43b)
  - ✓ Les transactions avec les DROM/COM/TAAF (cas n°44)



**Exemple cas n°33 :** Opérations soumises au régime de la marge, facture B2B relevant du e-invoicing

# L'assistance Arsene

Audit TVA  
&  
Ateliers cas d'usage

Assistance ponctuelle  
des clients  
  
(questions  
techniques)

Sociétés non établies ?



**Des solutions pour  
transformer la réforme en  
levier de performance**



# Comment connecter facturation, cash management et pilotage financier ?

Tom Goyet

Ingénieur commercial

TRESO2 - Pytheas Capital

# Facturation électronique

## Préparez-vous !



Accueil > Invoice hub > factures entrantes

### Mes factures entrantes

Toutes **7** En dématérialisation **0** A valider

Cycle de vie	Type	De
Tous	Tous	--
Mise à disposition		28/
Mise à disposition		11/
Mise à disposition		18/
Mise à disposition		07/
Mise à disposition		28/

**TRESO2**  
PAR PYTHEAS CAPITAL

Facture 67FARF

TRESO2  
35 Rue des M...  
Siret : 807 708...  
N°TVA : FR3552...

✓ Facture dématérialisée par OCR

✓ Type	Facture
✓ N° de facture	67FARF
✓ N° du bon de commande	CS156-15
✓ Date d'émission	19/10/2025

Description	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Abonnement mensuel plateforme Offre Pro SRV001	1	390,00 €	390,00 €
Frais de dossier financement client PME SRV002	1	250,00 €	250,00 €
Commission sur opération de cession Dailly SRV003	1	480,00 €	480,00 €
Accompagnement trésorerie SRV004	1	1 200,00 €	1 200,00

Total HT	2 320,00 €
TVA (20,00%)	464,00 €

# Les intervenants

---



**Tom Goyet**  
Ingénieur commercial



# TRESO2 qui sommes-nous ?

Plateforme Agréée de facturation électronique **100% française**



Plateforme de gestion du **financement court terme** (affacturage, reverse, Daily...)



Nos actionnaires

**bpi**france

**ARKEA BANQUE**  
ENTREPRISES & INSTITUTIONNELS

En quelques chiffres

+1 000 clients  
10 ans d'expertise  
+1 000 M€ financés

**Casino**

**Veepee**

**FRAIKIN**  
VOTRE LOUEUR DE VÉHICULES

**comeca**  
energy in motion

**FORVIA**  
faurecia

**CAIRLGL**

**VRANKEN POMMERY**  
MONOPOLE

**CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE**

**TRESO2**  
PAR PYTHEAS CAPITAL

**FRANCE NUM**

**France FinTech**

**aFTE**

# Sommaire

---

1

**Choisir la plateforme agréée adapté à vos besoins**

2

**Exemple de projets Clients**

3

**Les différentes étapes nécessaires lors d'un projet**



**Choisir la Plateforme Agréée  
adaptée à vos besoins**

# Choisir la Plateforme Agréée adaptée à vos besoins

## Comment lancer la recherche de votre Plateforme Agréée (PA)

1. **Audit de vos processus métier** et de vos cas d'usage autour de la facturation
2. **Cartographie des flux** et des systèmes d'informations
3. **Création de votre cahier des charges**

## Les critères de choix

### Adéquation à votre taille d'entreprise

P.A. + ou - spécialisées par taille d'entreprise (besoins différents ETI vs TPE vs GE)

### Connexion à vos systèmes existants

ERP, SI, logiciel comptable : gagner du temps sur les doubles saisies et éviter les erreurs

### Niveau d'accompagnement

Nécessaire pour processus complexes. Transformation structurelle

### Fonctionnalités

Socle réglementaire obligatoire et services à valeur ajoutée

### Ergonomie de la plateforme

Interface intuitive : meilleure adoption par les équipes



# Conformez-vous sereinement avec TRESO2



## Respectez toutes les règles de la réforme via une interface intuitive

- ✓ Émission et réception des Factures électroniques au format **Facture-X, UBL, CII**
- ✓ Suivi du cycle de vie, E-reporting, intégration à l'annuaire
- ✓ Archivage des factures minimum 10 ans (traçabilité, sécurité et accessibilité des données).

Accueil > Invoice hub > Factures entrantes

### Mes factures entrantes

+ Déposer une facture

Toutes 5 En dématérialisation 3 **À valider 5** Approuvées 4358 À résoudre 20 Acquitées 2 Déclinées 15

Type	Date de...	Dat...	Type d'envoi	N° de la pièce	Fourniss...	Client	Monta...	Étape de v...	Prochains valid...	Cycle de...
INV01	01-04-2...	01-04-...	INV01	INV01	F1	GEGEDEV	10 23...	1/4 Validati...	Valideur 1...	+2
INV01	01-04-2...	01-04-...	INV01	INV01	F1	GEGEDEV	10 23...	1/4 Vali...	Valideur 1...	+2
INV01	01-04-2...	01-04-...	INV01	INV01	F1	GEGEDEV	10 23...	1/4 Validati...	Valideur 1...	+2
INV01	01-04-2...	01-04-...	INV01	INV01	F1	GEGEDEV	10 23...	1/4 Vali...	Valideur 1...	+2
INV01	01-04-2...	01-04-...	INV01	INV01	F1	GEGEDEV	10 23...	1/4 Validati...	Valideur 1...	+2



# Automatisez vos processus de facturation

## Gagnez en efficacité et en rapidité

- ✓ Workflow de validation automatisé des factures
- ✓ Dématérialisation des factures PDF par OCR
- ✓ Pré-imputation comptable et intégration à votre ERP

The image displays two screenshots of the TRESO2 software interface. The left screenshot shows a dashboard titled 'Mes factures entrantes' (My incoming invoices) with a sidebar navigation and a table of invoice statuses. The right screenshot shows a detailed view of an invoice (Facture 67FARF) with a metadata table and a line items table.

**Mes factures entrantes**

Accueil > Invoice hub > factures entrantes

Toutes 7 En dématérialisation 0 A valider

Cycle de vie	Type	De
Tous	Tous	--
Mise à disposition		28
Mise à disposition		11/
Mise à disposition		18,
Mise à disposition		07
Mise à disposition		28

**Facture 67FARF**

TRESO2  
35 Rue des M...  
Siret : 807 708...  
N°TVA : FR3552...

Type	Facture
N° de facture	67FARF
N° du bon de commande	CS156-15
Date d'émission	19/10/2025

Description	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Abonnement mensuel plateforme Offre Pro SRV001	1	390,00 €	390,00 €
Frais de dossier financement client PME SRV002	1	250,00 €	250,00 €
Commission sur opération de cession Dailly SRV003	1	480,00 €	480,00 €
Accompagnement trésorerie SRV004	1	1 200,00 €	1 200,00

Total HT	2 320,00 €
TVA (20,00%)	464,00 €

# Exemple de Projets Clients

# Mise en conformité & solution flexible

## Contexte & défi

**100k**

factures entrantes

**4k**

factures sortantes

**Objectif prioritaire :** conformité envoi & réception avant sept. 2026

### Défis actuels

- **Pas de centralisation :** factures PDF & papier dispersées, perdues
- **15 cas d'usage complexes** (tiers payeurs, acomptes, pénalités...)
- **ERP rigide,** données obligatoires manquantes

## Solution : PA externe vs ERP

**Pourquoi pas l'ERP ?** Projet coûteux, complexe, rigide

**1**

### Approche pragmatique

Démarrer simplement sur les cas d'usage

**2**

### Solution simple & agile

Évolutive et adaptable dans le temps

**3**

### Flexibilité opérationnelle

Corrections manuelles + extraction ERP via template

**Après sept. 2026 :** centralisation, automatisation, et meilleure gestion

# Secteur automobile et aérospatial : automatisation (ROI)

## Contexte & défi

**250k**

factures entrantes

**330k**

factures sortantes

**Objectif : conformité et automatisation des processus (ROI)**

### Défis actuels

- **ERP vieillissant**, gestion des factures complexes et manuelle
- **Émission et réception** à l'international

## Solution : PA externe

1

**Accompagnement & Conformité**

2

**Démat factures fournisseurs (OCR)**

3

**Automatisation flux de validation**  
3 ways matching, workflow, pré-comptabilité

**Les différentes étapes  
nécessaires lors d'un projet**

# Les étapes du projet de mise en conformité



Vous souhaitez passer à la facture électronique ?

**Contactez-nous !**

**Contactez TRESO2**



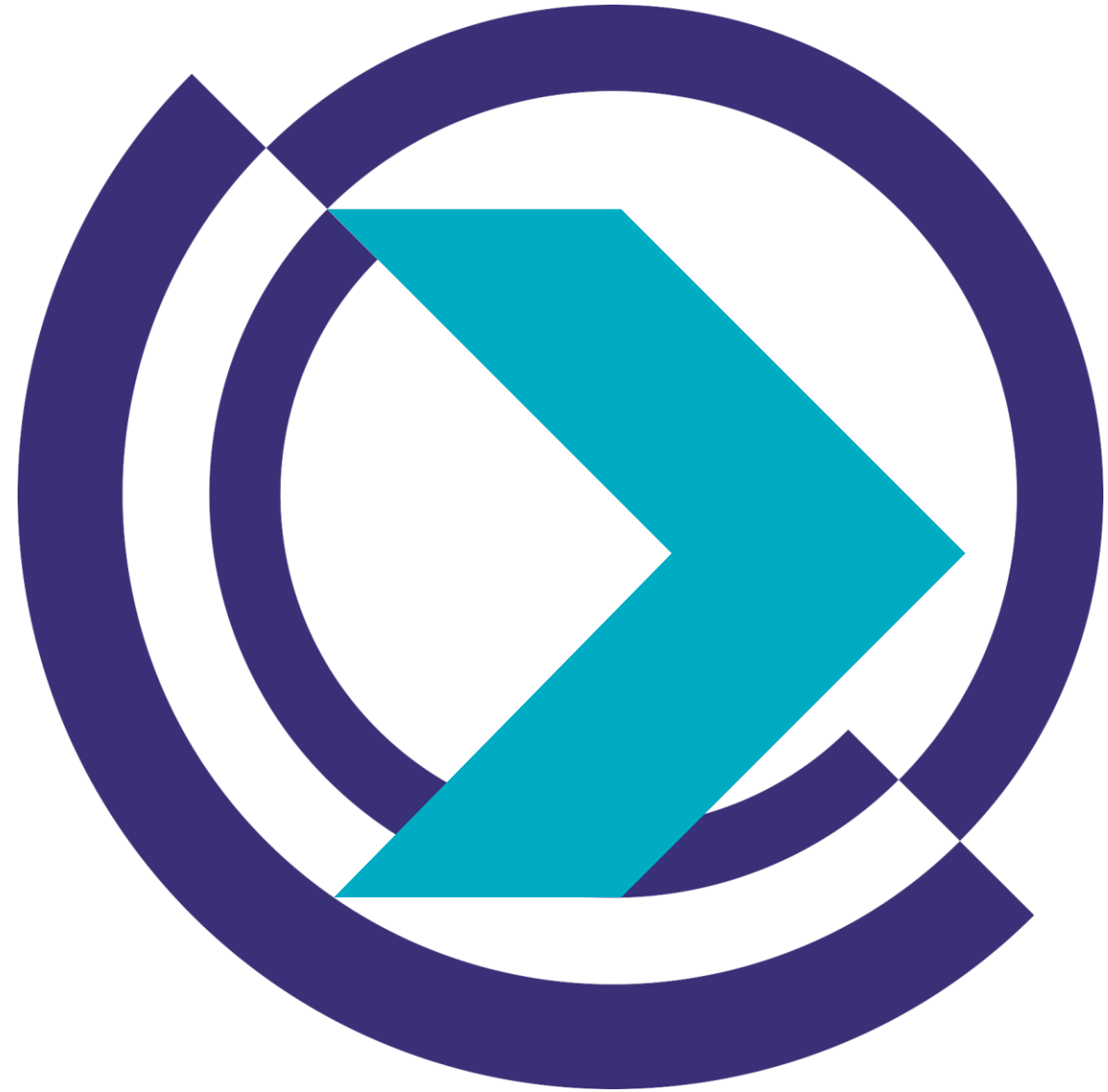
En savoir plus sur [www.treso2.com](http://www.treso2.com)



# Maîtriser les flux de dépenses et fiabiliser les données en entrée du processus de facturation ?

Mathilde Hamy  
Head of Customer Success

Spendesk



Questions ?

# ***Pour aller plus loin***

---



En savoir plus sur la formation :

**Mettre en œuvre la migration ISO 2022**

**Téléchargez l'offre en un clin d'œil :**



**Téléchargez le catalogue complet :**



**Recherchez une formation:**



**Reservez un entretien conseil:**



# Merci pour votre participation !



**afte**

Association Française  
des Trésoriers d'Entreprise

LA VOIX DE LA TRÉSORERIE ET DU FINANCEMENT

📍 46 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

☎ +33(0)1 42 81 53 98

✉ [afte@afte.com](mailto:afte@afte.com)